

MAIRIE DE DOMARIN

2019/10/14 Conseil Municipal n° 9-2019

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML. AGAVIOS, A. GARNIER, S. BARBERET, R. BERTOLINO, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, D. SUPTIL,

Pouvoirs : G. DREVET à D. SUPTIL, B. ALLARD à M. GIROUD, L. MILLARDET à S. BARBERET, J. REYNAUD à A. GARNIER,

Absents ou excusés : Y. NICAISE

Secrétaire de séance : Anne GARNIER

→ Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.

→ Décisions du Maire du 10 septembre au 14 octobre 2019 :

20 septembre 2019 : Acceptation du devis EIFFAGE pour des travaux supplémentaires de sécurisation des piétons concernant l'extension du parking de la Ferronnière. Montant du devis TTC : 9 945.91 €.

04 octobre 2019 : Acceptation du devis ACROPOSE pour l'achat de 10 barrières de mobilier urbain. Montant du devis TTC : 2 722.80 €.

04 octobre 2019 : Acceptation du devis BAROUD pour l'achat de petits équipements pour le véhicule BERLINGO des services techniques. Montant du devis TTC : 563.58 €.

→ Délibérations :

➤ Avenant n° 2 Régie de recettes « Divers Domarin » :

Modification de l'article 4 de la régie de recettes « Divers Domarin », par l'avenant n° 2 :

Les recettes provenant du paiement des locations de salles et de support de communication des sentiers de randonnée sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants : Chèques, Espèces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter l'avenant n° 2 à la régie de recettes « Divers Domarin ».

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Subvention Amicale du Personnel :**

Un agent communal fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2020. Une demande de l'Amicale du Personnel a été adressé au Maire pour le versement d'une subvention d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention d'un montant de 500 € à l'Amicale du Personnel.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG38 :**

La commission d'analyse des offres du Centre de Gestion 38 a attribué le 4 juin 2019 au groupement SOFAXIS/AXA le marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve :

- L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 proposé par le CDG38 à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023.
- Les taux et prestations suivants :
 - Pour les agents titulaires et stagiaires CNRACL (11 à 30 agents), franchise de 10 jours consécutifs au taux de 7.06%,
 - Base d'assurance sur le traitement indiciaire brut,
 - Charges patronales forfait de 20%.

Prend acte que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Complément de ressources - Année 2019 :

Un complément de ressources est alloué au personnel communal. Versé avec le salaire de novembre (sauf départ définitif de l'employé en cours d'année), il est calculé de la manière suivante :

- Le douzième de 95 % du salaire de base annuel pour les salariés affiliés à la CNRACL, (Agents dont les cotisations salariales sont calculées suivant leur classement, grade et échelon),
- Le douzième de 100 % du salaire de base annuel pour les salariés du régime général. (Agents dont les cotisations salariales sont calculées sur le salaire brut et agents titulaires avec moins de 28 h par semaine).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte que le complément de ressources soit calculé à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Participation classe de découvertes :

Les 2 classes de l'école élémentaire "René Fillet", CP/CE1, soit environ 40 élèves, vont partir en classe découverte « l'École de la Nature », à Chadron (Haute-Loire), du lundi 6 au vendredi 10 avril 2020.

Le montant du séjour s'élève à 10 390 €, le transport à 1 599 € (aller/retour).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la participation qui sera sollicitée auprès des familles à 65 € par enfant.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Subvention exceptionnelle pour la 5^{ème} classe de l'école René Fillet :

Il a été décidé de l'ouverture d'une 5^{ème} classe à l'école René Fillet pour la rentrée de septembre 2019. Cette ouverture tardive n'a pas permis d'anticiper la mise en place d'un projet sur l'année scolaire 2019/2020. La Directrice et l'enseignante de cette 5^{ème} classe (20 CE2) souhaiteraient cependant mener un projet afin que chaque classe participe à une activité artistique. Il s'agit d'un travail autour des percussions africaines. Mais ce projet est trop cher pour être soutenu entièrement par la coopérative scolaire, le Sou des Écoles et la part communale qui revient à chaque enfant.

C'est pourquoi, une subvention exceptionnelle est demandée pour aider au financement de 15 séances autour des percussions africaines. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 € représentant 50% du devis joint.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 €.

Adoptée à la majorité, 1 abstention

→ **Questions diverses :**

- Réunion publique le 21 octobre à 18h30 à la salle Paul Chabert pour proposition d'une mutuelle santé communale. Intervention de MUTUALP
- Rapport d'activité 2018 du SMND disponible en mairie.
- Remerciements de M. et Mme AUGUSTIN pour la journée des 40 ans de l'École Maternelle et de la salle de la Ferronnière.

→ **Prochaine Municipale** le mardi 5 novembre.

→ **Prochain Conseil Municipal** le mardi 12 novembre.

Fin de séance à 21h15
Anne GARNIER